

Date de dépôt : 20 octobre 2021

**Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Mme Ana Roch : Poste vacant à la
direction des ressources humaines au département du territoire !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 octobre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Selon mes informations, le département du territoire aurait perdu son directeur-trice des ressources humaines. Il fonctionnerait donc sans DRH depuis plusieurs mois.

- ***Pourquoi cette situation ?***
- ***Quelle issue et quelle parade en attendant ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour la totale transparence dont il fera preuve dans les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour des motifs liés notamment à la protection de la personnalité, le Conseil d'Etat ne fournit pas de renseignements individuels concernant ses collaboratrices et collaborateurs.

Cela étant, un système de suppléance fonctionne, de sorte que la direction des ressources humaines du département du territoire n'est nullement dépourvue de tête.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO